



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE LA CÔTE DE JADE

*Communes de Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef,
La Plaine-sur-Mer, et Préfailles.*

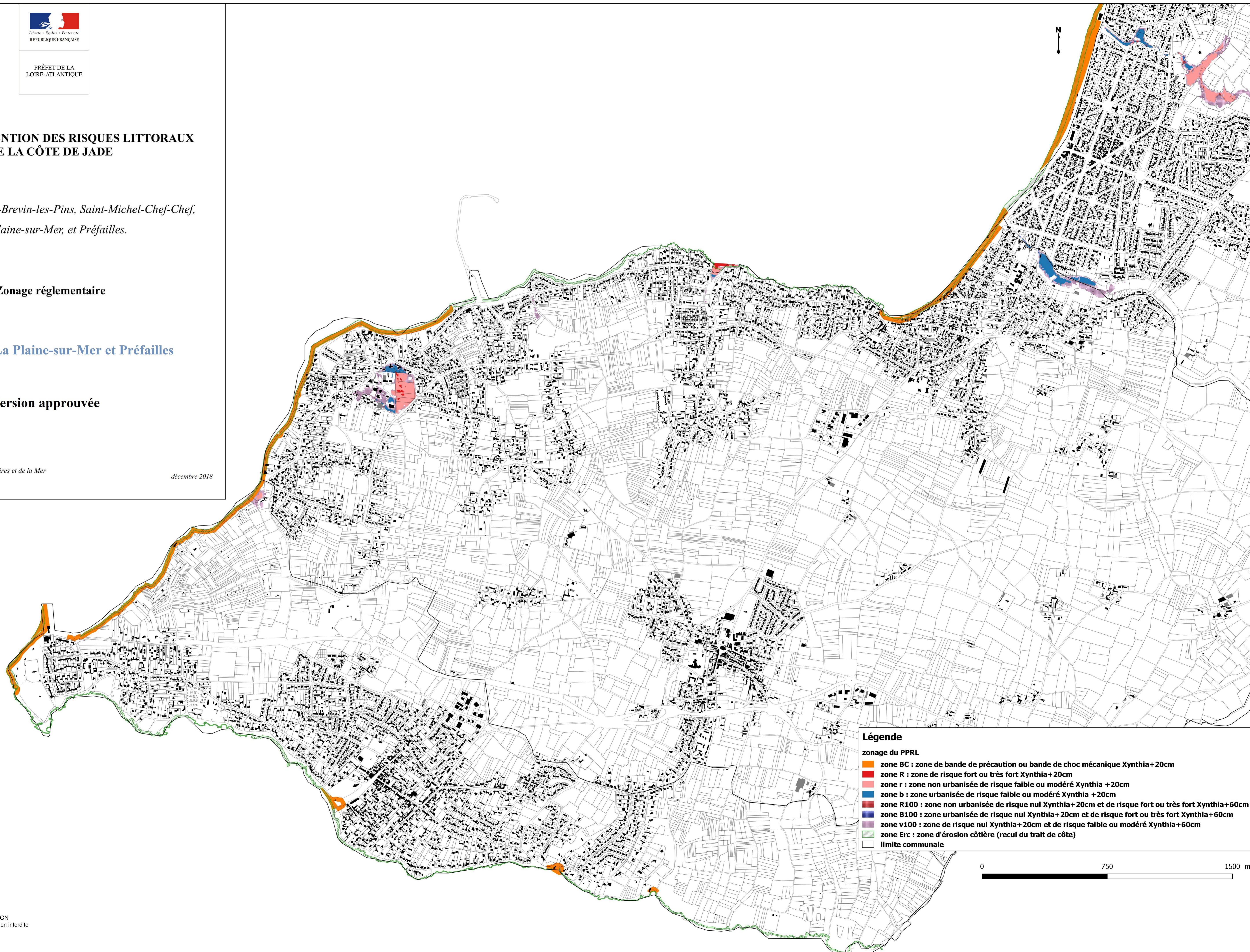
Zonage réglementaire

Communes de La Plaine-sur-Mer et Préfailles

Version approuvée

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

décembre 2018



Légende

zonage du PPRL

- zone BC : zone de bande de précaution ou bande de choc mécanique Xynthia+20cm
- zone R : zone de risque fort ou très fort Xynthia+20cm
- zone r : zone non urbanisée de risque faible ou modéré Xynthia +20cm
- zone b : zone urbanisée de risque faible ou modéré Xynthia +20cm
- zone R100 : zone non urbanisée de risque nul Xynthia+20cm et de risque fort ou très fort Xynthia+60cm
- zone B100 : zone urbanisée de risque nul Xynthia+20cm et de risque fort ou très fort Xynthia+60cm
- zone v100 : zone de risque nul Xynthia+20cm et de risque faible ou modéré Xynthia+60cm
- zone Erc : zone d'érosion côtière (recul du trait de côte)
- limite communale

0 750 1500 m